



DECLARATION PREALABLE AU CTSD DU 06/02/2017

Suite à la CAPD du 20 janvier où vous avez annoncé le gel de nouveaux postes, nous souhaitons vous faire part de notre position. L'an dernier, vous avez décidé à titre exceptionnel le gel des postes G restés vacants, dans un contexte bien précis, lié à la spécificité de ce poste et au manque flagrant de remplaçants. Cette année, vous nous proposez le gel de postes supplémentaires, maîtres E non pourvus à l'issue de la première phase et des ZIL.

Cette procédure de gel ne se pratique pas dans le premier degré et n'est évoquée dans aucun texte réglementaire.

Cette pratique nous apparaît comme une mesure de carte scolaire déguisée, sans aucune consultation préalable des instances concernées. L'exception qui touchait 3 postes spécialisés non pourvus l'année dernière ne doit en aucun cas devenir une variable d'ajustement des moyens qui a par ailleurs un effet négatif sur le mouvement des enseignants.

Une fois de plus, des postes spécialisés sont la cible. Ne devrait-on pas envisager des formations adaptées pour répondre au mieux aux besoins des élèves en général et plus particulièrement des élèves en difficultés ? Maintenir une aide, même non spécialisée, est plus adéquate que rien. De plus, la prise en charge de ces élèves dans les classes, sans aucune aide, complexifie le travail des collègues et a des conséquences sur leurs conditions de travail et de santé.

En bloquant l'accès aux postes de ZIL, vous décidez de fait la création d'une brigade unique de remplacement mais en dehors de l'avis des instances donc du dialogue social. Ce faisant, vous modifiez les écoles de rattachement des remplaçants. Les écoles de REP risquent d'être les plus affectées par cette mesure.

Dans le même ordre d'idée, de nombreuses fusions d'école en primarisation sont prévues, dans le secteur urbain en particulier. Les méthodes de présentation des fusions nous paraissent non seulement opaques, mais discutables : pression sur les directeurs, équipes non consultées, et finalement informées par des bruits de couloir... Le conseil de maîtres doit pouvoir se prononcer sur l'efficacité de ces fusions, car les enseignants sont les premiers concernés, notamment par rapport à l'organisation des cours.

Considérant l'impact certain sur le fonctionnement des équipes et des écoles, nous demandons que le CHSCTD donne un avis sur ces projets d'évolutions.

Nous nous opposons à ces systématisations et demandons un travail en amont, plus respectueux du dialogue social, et qui n'anticiperait pas les dispositions futures. Il s'agit bien d'une réorganisation des moyens, gestion qui ne peut échapper de droit à la consultation du CTSD.

Les représentants des personnels au CTSD
FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education